

PRÉFET DE L'ALLIER

Direction Départementale des Territoires

Service : Environnement
Bureau : Espaces Naturels, Forêt et Faune
Sauvage

B.P. 110 – 51 boulevard Saint-Exupéry
03403 YZEURE cedex
Tél : 04.70.48.79.79
Fax : 04.70.48.79.01

Le Préfet de l'Allier,
Chevalier de la Légion d'Honneur

N° 428/211

ARRÊTÉ

portant approbation du document d'objectifs
du site Natura 2000 FR 8312007 « Sologne Bourbonnaise »

VU la Directive 79/409 (CEE) du Conseil du 2 avril 1974 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

VU le code de l'Environnement, notamment les articles L 414-1 et suivants et R 414-1 et suivants ;

VU l'arrêté ministériel du 6 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 Sologne bourbonnaise (zone de protection spéciale) ;

VU l'avis du comité de pilotage du site Sologne Bourbonnaise en date du 30 novembre 2010 validant le document d'objectifs ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Allier ;

ARRETE

Article 1^{er} – Le document d'objectifs du site FR 8312007 – Sologne Bourbonnaise est approuvé.

Article 2 – Le document d'objectifs du site Natura 2000 est tenu à la disposition du public auprès des services de la préfecture, de la direction régionale de l'environnement, de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt, ainsi que dans les mairies des communes comprises dans le périmètre du site. Le document d'objectifs comporte le périmètre du site, la liste des communes concernées, les types de bénéficiaires potentiels et les cahiers des charges types des mesures contractuelles.

Article 3 – Le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Article 5 – Le secrétaire général de la préfecture de l'Allier, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement, le directeur départemental des territoires de l'Allier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Moulins, le 21 FEV. 2011

Le préfet,

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL



Christian MICHALAX